

Norme internationale



7095

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Engins de terrassement — Tracteurs à chenilles et chargeuses à chenilles — Commandes du conducteur

Earth-moving machinery — Crawler tractors and crawler loaders — Operator's controls

Première édition — 1981-07-15

CDU 621.878/.879.033

Réf. n° : ISO 7095-1981 (F)

Descripteurs : matériel de terrassement, véhicule routier tracteur, dispositif de commande, conditions requises pour exploitation, corps humain, dessin industriel.

Prix basé sur 2 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 7095 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, et a été soumise aux comités membres en juin 1980.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Chili	Roumanie
Allemagne, R. F.	Égypte, Rép. arabe d'	Royaume-Uni
Australie	Finlande	Suède
Autriche	France	URSS
Belgique	Inde	USA
Brésil	Italie	
Bulgarie	Japon	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Pologne
Tchécoslovaquie

Engins de terrassement — Tracteurs à chenilles et chargeuses à chenilles — Commandes du conducteur

1 Objet

La présente Norme internationale spécifie les exigences, les sens de mouvement et les forces de manœuvre pour les commandes du conducteur sur les tracteurs à chenilles et sur les chargeuses à chenilles, en relation avec le conducteur et sa position sur l'engin.

2 Domaine d'application

La présente Norme internationale s'applique aux tracteurs à chenilles et aux chargeuses à chenilles tels que définis dans l'ISO 6165 et est prévue comme guide pour la conception des commandes du conducteur sur ces engins.

La gamme des tailles des conducteurs considérée dans le présent document est celle décrite dans l'ISO 3411.

3 Références

ISO 3411, *Engins de terrassement — Dimensions ergonomiques des conducteurs et espace enveloppe minimal.*

ISO 6165, *Engins de terrassement — Principaux types — Vocabulaire.*

ISO 6682, *Engins de terrassement — Zones de confort et d'accessibilité des commandes.*

4 Commandes

4.1 Exigences générales

L'espace enveloppe minimal normal autour du conducteur pour les enceintes des conducteurs (cabines, ROPS, FOPS), ainsi que l'espace libre entre l'enceinte du conducteur et les commandes sont définis dans l'ISO 3411.

4.2 Les commandes du conducteur doivent être situées comme spécifié en 5.1, dont les dispositions tiennent compte du réglage du siège.

5 Situation des commandes

5.1 Les commandes indiquées dans le tableau 1 doivent être situées dans les zones de confort dans leur position neutre et, si possible, dans toutes les autres positions. Toutes les positions qu'elles peuvent occuper doivent être, pour le moins, à l'intérieur de la zone d'accessibilité. Voir l'ISO 6682.

Tableau 1 — Commandes

Commande
Direction
Accélérateur (vitesse)
Décélérateur
Frein de service
Transmission
Manœuvre de l'outil
Embrayage (volant)

Toutes les commandes couramment employées, mais non spécifiées ci-dessus, doivent être situées de telle sorte que toutes les positions qu'elles peuvent occuper soient à l'intérieur de la zone d'accessibilité. Les commandes combinées sont autorisées.

5.2 Les commandes doivent être de conception et de construction fiables et disposées de telle sorte qu'elles puissent être manœuvrées depuis le siège du conducteur en deçà des limites de force indiquées dans le tableau 2.

5.3 Les commandes, couplages de commandes, tuyaux souples, tubes et raccords doivent être disposés de telle sorte qu'ils ne soient pas susceptibles d'être endommagés par des efforts extérieurs prévisibles (par exemple en étant utilisés comme marche-pied; force maximale exercée par un pied ou une main) et soient aisément accessibles pour inspection.

5.4 La distance entre les leviers de commande, pédales de pied adjacentes, poignées, boutons et autres éléments de l'engin doit être suffisante pour permettre de les manœuvrer sans actionner involontairement les commandes adjacentes.